

Madame la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter
Département fédéral des Finances DFF

3003 Bern

Envoi électronique : var@bazg.admin.ch

Berne, le 7 juillet 2023

Modification de l'ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles (Oimpauto)

Prise de position de routesuisse

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs,

Le projet cité en titre a été mis en consultation et touche aux intérêts des membres de notre association. Aussi, nous vous prions de trouver, ci-après, notre prise de position.

Remarques générales

Avec ce projet d'ordonnance, le Conseil fédéral souhaite supprimer l'exonération de l'impôt automobile dont bénéficient les véhicules électriques (c'est-à-dire fonctionnant exclusivement avec une batterie ou une pile à combustible). Cet impôt qui s'élève à 4% de la valeur du véhicule est prélevé une fois lors de l'importation (ou de la fabrication) en Suisse. Il vise les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires légers jusqu'à 1'600 kg.

En parallèle, le Conseil fédéral veut temporairement détourner du FORTA la part de 10% de l'impôt sur les huiles minérales (soit environ 150 millions de francs), qui est « en règle générale » affectée au FORTA selon la Constitution.

Conformément au principe de neutralité technologique de l'Etat, la suppression de l'exonération de l'impôt automobile pour les véhicules électriques doit être envisagée à terme. Cette taxation ne répondant toutefois pas à un besoin financier immédiat, la question est plutôt de définir les conditions et modalités d'entrée en vigueur, afin que cette taxation puisse être réintroduite sans engendrer d'effets négatifs.

Remarques détaillées

Impôt automobile

routesuisse peut soutenir une suppression progressive de l'exonération dont bénéficient les véhicules électriques, si les conditions et modalités suivantes sont remplies :

1. Le Conseil fédéral renonce à détourner la part de 10% du produit de l'impôt sur les huiles minérales ; celle-ci demeure pleinement affectée au FORTA tel que prévu par la Constitution. Il n'est pas acceptable d'augmenter la charge fiscale pesant sur les usagers de la route pour financer indirectement d'autres tâches fédérales. routesuisse rejette fermement cette nouvelle subvention transversale pour les raisons évoquées ci-dessous.
2. L'imposition est décidée et annoncée suffisamment à l'avance, afin que les acteurs du marché puissent adapter leurs prix et commandes à temps. Il s'agit ici de tenir compte des délais de livraisons sensiblement plus longs depuis quelques années. Au besoin, le Conseil fédéral peut prévoir une exonération transitoire pour les véhicules commandés avant l'annonce officielle et livrés après l'entrée en vigueur.

Recettes affectées au FORTA

routesuisse s'oppose fermement au détournement de recettes affectées au FORTA, à savoir la part de 10% des recettes issues de l'impôts sur les huiles minérales. Si la Confédération augmente un prélèvement affecté, les recettes supplémentaires doivent contribuer intégralement à l'objectif visé. Il est donc absolument inacceptable de demander aux automobilistes de contribuer davantage au financement de l'infrastructure via l'imposition des véhicules électriques, tout en puisant dans le fonds pour financer d'autres tâches via le budget général. Ce détournement s'apparente par ailleurs à une nouvelle subvention transversale puisque dans le même temps des contributions à fonds perdus supplémentaires sont prévues en faveur du rail, pour un montant approximativement équivalent. La flexibilité concernant l'affectation de cette part a été pensée pour garantir le financement des autres tâches routières via le financement spécial « circulation routière » si les besoins de l'infrastructure sont couverts. En revanche, il serait contraire à la volonté de la population de profiter de cette marge de manœuvre pour affaiblir le FORTA, ceci alors que le financement des projets adoptés par le Parlement n'est pas assuré à moyen terme et que de nouvelles taxes seront nécessaires.

En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à notre prise de position, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

routesuisse – Fédération routière suisse FRS



Olivier Fantino
Directeur